## RÉMUNÉRATION DES ÉLUS<sup>1</sup> EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

Non audité	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Claude Comeau	Maire	64 332	17 546	12 302	
Denise Bergeron	Conseiller	18 920	9 460		
Diane Boyer	Conseiller	18 920	9 460	1 430	715
Sam lerfino	Conseiller	18 920	9 460		
René Lecavalier	Conseiller	18 920	9 460		
Claudine Morel	Conseiller	18 920	9 460		
Hugo Gendreau	Conseiller	18 920	9 460		

## Note

<sup>1.</sup> Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).